Communauté métropolitaine de Québec



Bilan du PGMR CMQ Rive-Nord 2008

Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec
23 avril 2009

Bâtir. Dans un même esprit.

Plan de la présentation

- Rétrospective du Bilan 2002-2007
- Mesures réalisées en 2008
- Bilan quantitatif 2008
  - Évolution du taux de diversion
  - Évolution des quantités gérées
  - Évolution des quantités valorisées par type de matières
  - Suivi de l'atteinte des objectifs selon la Politique québécoise
  - Évolution du taux de diversion par territoire
- Constats
- Recommandations

Communauté métropolitaine de Québec

Rétrospective du Bilan 2002-2007

- 29 mesures réalisées sur 38;
- Amélioration du bilan global:
  - 22 % à 43 % de taux de diversion (2002 à 2007);
- Augmentation des quantités gérées:
  - 19 % depuis 2002;
- Augmentation de la récupération des matières recyclables, des encombrants et des RDD:
  - 223 % depuis 2002;
- Faible augmentation de la valorisation des matières organiques:
  - 40 % depuis 2002;
- Financement insuffisant de la part du gouvernement provincial:
  - À peine 11 % du coût de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Communauté métropolitaine de Québec

Mesures réalisées en 2008

- Projets pilotes de collecte des matières organiques:
  - Près de 4000 résidences touchées dans la CMQ;
- Mise en place de collecte de résidus verts (feuilles);
- Augmentation de la population desservie par la collecte sélective:
- Interdiction de mettre des résidus verts aux ordures;
- Mise en place de bacs de récupération dans les aires publiques;
- Optimisation et amélioration des écocentres.
- Modernisation de l'incinérateur:
  - Travaux de 54M$ à ce jour;
- Modernisation du LET:
  - Travaux de 8M$;

Communauté métropolitaine de Québec

Bilan quantitatif 2008

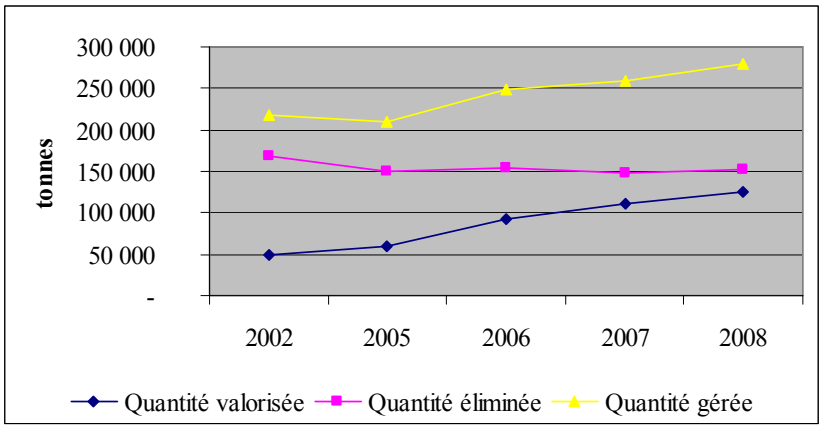
Évolution du taux de diversion

Résidentiel seulement	2002	2005	2006	2007	2008
	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Tonnage
Matières recyclées	27 059,00	36 318,54	39 876,83	49 792,57	56 594,01
Matières organiques valorisées	17 377,00	18 306,35	23 345,23	22 318,76	24 312,98
Encombrants	4 395,00	3 461,00	3 424,00	5 370,50	5 582,66
RDD	9,00	158,00	239,58	328,12	426,30
Écocentres	84,00	1 339,00	26 555,06	33 433,12	39 088,24
Quantité valorisée	48 924,00	59 582,89	93 440,70	111 243,07	126 103,85
Quantité éliminée	168 761,85	149 923,92	154 845,87	147 995,15	152 394,30
Quantité gérée	217 685,85	209 506,81	248 286,57	259 238,22	278 498,15
Taux de diversion	**22 %**	**28 %**	**38 %**	**43 %**	**45 %**

Communauté métropolitaine de Québec

Bilan quantitatif 2008

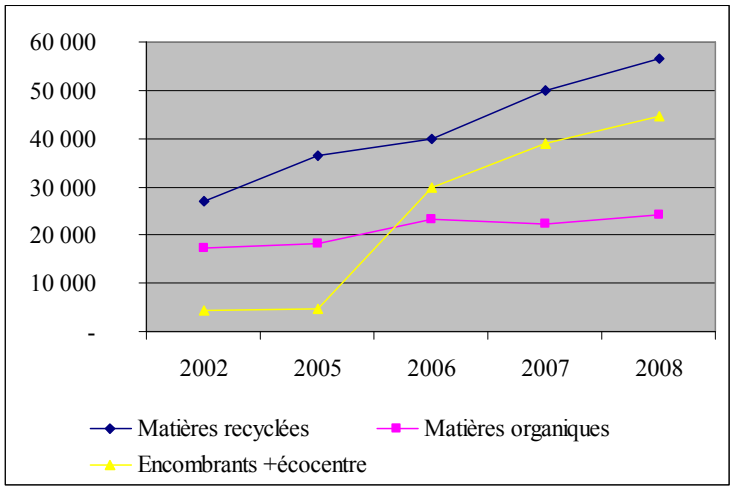
Évolution des quantités gérées



Communauté métropolitaine de Québec

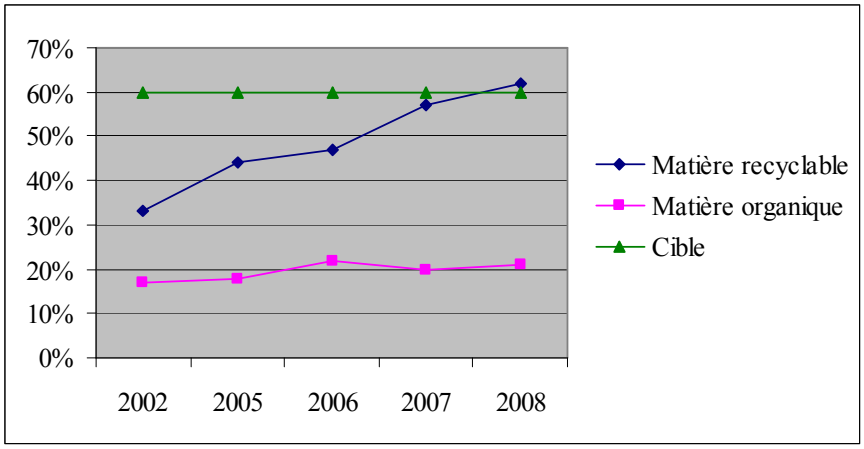
Bilan quantitatif 2008

Évolution des quantités valorisées par type de matière



Suivi de l'atteinte des objectifs selon la Politique québécoise

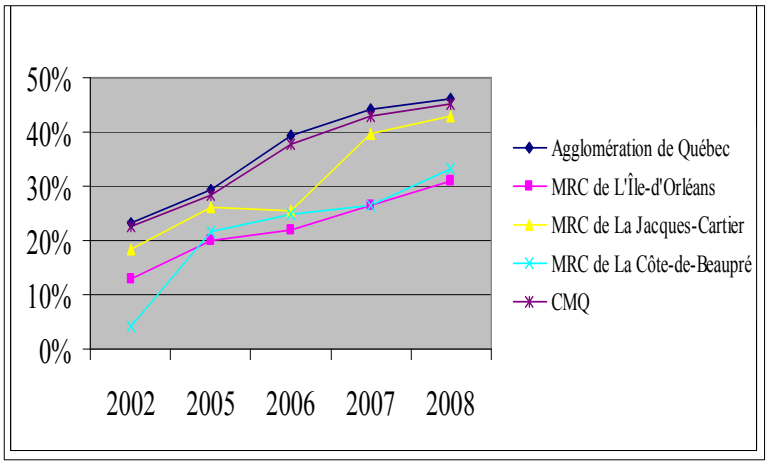
Évolution de la valorisation selon Recyc-Québec



Selon la grille de calcul de Recyc-Québec

Bilan quantitatif 2008

Évolution du taux de diversion par territoire



Communauté métropolitaine de Québec

Constats

- On remarque une augmentation constante des matières à gérer:
  - 28 % d'augmentation depuis 2002;
- Les objectifs de la Politique sont atteints pour les matières recyclables:
  - 62% de valorisation;
- En considérant les matières détournées par l'herbicyclage sur le territoire, on remarque une légère hausse des matières organiques valorisées:
  - Selon les objectifs de la Politique, 21% de valorisation;
- La mise en place de la collecte à trois voies est toujours en planification. Ceci empêche l'augmentation substantielle de la valorisation des matières organiques:
  - 44 % des matières résiduelles totales sont des matières organiques.

Communauté métropolitaine de Québec

Recommandations

- Aux municipalités et/ou à la CMQ:
  - Soutenir les efforts **d'information, sensibilisation et d'éducation;**
  - **Appuyer le secteur du réemploi** afin de permettre l'augmentation des quantités valorisées, mais également implanter un système de calcul des performances de ce secteur;
  - Augmenter la population desservie par un **écocentre;**
  - Favoriser la mise en place de la **récupération pour les ICI** puisque cela devient nécessaire pour une saine gestion des équipements d'élimination;

Communauté métropolitaine de Québec

Recommandations (suite)

- Aux municipalités et/ou à la CMQ:
  - **Implanter le plus tôt possible des mesures de valorisation des matières organiques**. Ceci permettra en plus d'augmenter les quantités valorisées et de diminuer les quantités éliminées.

- Au gouvernement provincial:
  - Mettre en place le principe de **responsabilité élargie des producteurs** pour l'ensemble des matières permettant d'alléger la charge financière des municipalités pour le traitement des matières.
  - Présenter la **nouvelle politique** québécoise de gestion des matières résiduelles d'ici septembre 2009.
  - Rendre publique les **modalités d'application** au financement des infrastructures de traitement des matières organiques.

Communauté métropolitaine de Québec